

REUNION DE QUARTIER 6 : OUEST

(samedi 23 Juin 2012)

Présents : Une trentaine de personnes

René Buron / Jean-Jacques Trichot / Franck Luna /

Absente excusée : Edith Cauvin. Référent du quartier.

OBJECTIFS : ECHANGE D'INFORMATION

Compte-rendu sommaire des différents points abordés

Le maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et rappelle l'objectif de cette réunion (échange d'information). Il aborde ensuite les grands sujets qui concernent la commune

- Le budget communal vient d'être voté. Il n'y a pas d'augmentation des taux communaux.
- **En cours de réalisation :**
 - L'extension de l'école par la construction de 6 salles de classes
 - La construction d'une salle polyvalente pour les scolaires et pour les activités et manifestations culturelles
 - Construction d'une médiathèque qui s'intégrera au réseau de médiathèques de la CASA dans le cadre de la politique de lecture publique
Fin de l'ensemble des travaux (bâtiment A et bâtiment B) projetée pour la rentrée scolaire 2012
 - L'extension de la crèche halte-garderie intercommunale de la route des Serres (de 50 enfants à 75 enfants) + aménagement d'un jardin d'enfants à La Colle sur Loup (15 enfants) L'ensemble de ces réalisations répondra à la plupart des besoins exprimés par les familles.
- Le résultat du recensement 2010 : la commune avec ses 3.540 habitants dépasse le cap des 3.500 habitants. La contrainte essentielle de ce changement de strate démographique est que la commune est concernée par l'obligation légale d'assurer la réalisation à terme, sous peine de pénalités, de 20 % de logements conventionnés (sociaux) sur son territoire. Elle doit réaliser une cinquantaine de logements dans les 6 ans à venir sur un foncier dont elle doit acquérir la maîtrise. Dans le futur PLU, la commune se rendra maître de certains fonciers en instaurant des emplacements réservés et en utilisant son futur droit de préemption. 24 à 30

logements sont actuellement à l'étude sur un terrain du Malvan (Terrain dit des Légionnaires).

- Le PLU après différentes étapes a été arrêté par le Conseil municipal le 2 avril dernier. Une enquête publique est prévue en septembre 2012. Le commissaire enquêteur établira son rapport qui sera présenté au Conseil municipal. Le PLU devrait être opposable aux tiers en février 2013.
- La station d'épuration de Vence doit être remplacée par une nouvelle station d'épuration. Une enquête publique a eu lieu sur les 3 communes concernées (Vence, Saint-Paul de Vence et Cagnes sur Mer)
- Les eaux usées de Saint-Paul de Vence seront toujours dirigées vers la station d'épuration de Cagnes sur Mer qui doit être remplacée par une nouvelle station sous maîtrise d'ouvrage de la métropole Nice Côte d'Azur. La contribution des rejets de Saint-Paul, de La Colle et de Villeneuve-Loubet est de 40 %.
- Requalification de la RD 436 actuellement en cours. Le rond-point à la hauteur du chemin de Saint Étienne est en cours de réalisation

Le Maire invite ensuite l'assemblée à poser ses questions :

- Carrefour RD7 avec la montée au mas d'Artigny dangereux. Vérifier si un aménagement est possible avec Conseil Général, propriétaire de la voie départementale.
- Le chemin de Saint Etienne sert de raccourci à de plus en plus de véhicules. Aucun moyen de s'y opposer.
- Concernant les excès de vitesse → attitude plus responsable des usagers de la route (par exemple : respecter le code de la route...), contrôles de gendarmerie plus fréquents, pose de radars pédagogiques...
- Remarque concernant le stationnement des véhicules le long des voies publiques qui perturbe la circulation routière.
- Grille d'écoulement des eaux pluviales qui fait du bruit au passage des véhicules (dans la partie sud du chemin de Saint-Etienne)
- Taille de haie le long du domaine public à effectuer régulièrement. La Police municipale est chargée de le rappeler aux riverains
- Elagage montée des hauts de St Paul mal effectué (à vérifier)
- Chemin du Defoussat. Taille de roseaux qui gênent la visibilité à effectuer par le propriétaire.
- Chemin Fontmurado, hauteur propriété Sader : là aussi des roseaux sont à tailler.
- Accueil des gens du voyage. Le projet en bordure de la Pénétrante RD 436 sur la commune de La colle sur Loup fait partie du PLU de cette

commune sous forme d'un emplacement réservé. Saint-Paul-de-Vence y est totalement défavorable et a entrepris une action auprès de la commune voisine et du Conseil général (raisons invoquées : sécurité, esthétique et ce projet est contradictoire avec le projet d'aménagement d'une zone à enjeu économique s'étendant de part et d'autre de la Pénétrante à partir du Leclerc. Le Maire de La Colle sur Loup rechercherait un autre Terrain... Tout ce qui est possible sera fait par Saint-Paul pour s'opposer à ce projet d'implantation qui dégraderait l'entrée des 2 communes.

- Chevaux chemin de Saint Etienne. Actuellement, rien ne s'y oppose. Le maire souhaiterait que l'interdiction de la présence de chevaux dans cette zone résidentielle fasse l'objet d'une demande dans le cadre de l'enquête publique du futur PLU.
- Chemin Fontmurado, les panneaux stop et nom de rue ont été abimés par un camion. A réparer
- Concernant l'entretien des terrains non bâtis, il n'y a pas d'obligation de débroussailler

Avant de conclure, le maire invite l'assemblée à prendre connaissance dans la dernière Gazette du programme des festivités organisées sur la Commune. Il souhaite un bon été à tous.